

4-Autres anomalies

Les coûteux équipements acquis au profit de l'USTHB souffrent de plusieurs anomalies telles que :

Mauvaises conditions de conservation

Placés dans les locaux exposés au soleil et à la poussière et démunis de climatisation et même de rideaux aux fenêtres, la plupart des équipements sensibles (tels les ordinateurs) sont exposés aux pannes les plus fréquentes entraînant leur détérioration précoce.

Equipements à l'arrêt ou non utilisés

Les acquisitions faites par les deux gestionnaires des opérations d'équipement de l'USTHB n'ont jamais été accompagnées d'une mesure tendant à la maintenance des équipements acquis. Faute de cette dernière, plusieurs équipements se trouvent à l'arrêt suite à des pannes ou parce qu'ayant servi à la réparation d'autres équipements.

Tandis que plusieurs autres n'ont jamais fonctionné depuis leur acquisition dont la date remonte jusqu'à 1986 (exemple des équipements informatiques affectés à la bibliothèque et destinés au rattachement de cette dernière au centre de calcul. Le réseau reliant le centre de calcul aux autres structures n'étant pas encore installé, ces équipements risquent de devenir obsolètes au moment de leur utilisation).

Absence d'inventaire

Malgré la bonne tenue des registres au niveau des services concernés du rectorat, l'inventaire n'est pas tenu conformément aux dispositions du décret n°91-455 du 23 novembre 1991 au niveau de certains instituts. En outre, l'absence de numérotation sur chaque équipement ne permet pas de déterminer de façon précise l'existant physique au niveau des structures d'affectation.

RÉPONSE DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Il convient de trouver ci-après les réponses et informations complémentaires aux observations de la Cour des comptes au sujet des opérations gérées par l'administration centrale. Pour ce qui est des opérations relevant de la gestion de l'université, le rapport a été transmis aux responsables de l'université en date du 06 novembre 1996.